



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique du logement

Question écrite n° 106953

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur les propositions exprimées par la Fondation Abbé-Pierre dans son rapport annuel sur l'état du mal-logement. Soulignant que le plan de rénovation urbaine doit être le moteur de la politique de la ville, la Fondation Abbé-Pierre suggère de s'assurer que la reconstitution de l'offre de logement démolie ne conduise pas à une baisse de « logements accessibles » à l'échelle de l'agglomération. Elle ajoute que, au-delà de la nécessité de respecter le principe du « un logement construit pour un logement démolie », l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) doit s'assurer que la reconstitution qu'imposent les démolitions n'entraîne pas une perte sèche de logements sociaux à loyers accessibles dans les communes ou les agglomérations concernées par les opérations de renouvellement urbain. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106953

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 2006, page 10753